



- Conséquences COVID19 -

Arts de la Rue

Enquête auprès des acteurs et actrices de spectacle
Arts de la Rue et dans l'Espace Public

ANNULATIONS

PRODUCTEURS

Dès le début de la crise sanitaire, ne cédant nullement à la sidération mais conscientes de l'**urgence** d'aider nos adhérent.e.s et bien au-delà, les Fédérations des Arts de la Rue Régionales et Nationale se sont réunies plusieurs fois par semaine afin de faire face à la situation.

En un temps record, nous avons produit des **fiches pratiques** pour aider les professionnel.le.s à comprendre les décrets et trier le bon grain de l'ivraie pour leurs propres structures de production ou d'organisation.

Dans le même temps nous avons mené deux **enquêtes**, l'une à l'attention des Producteurs et l'autre pour les Organismes, pour quantifier et analyser les conséquences de la crise sur nos secteurs. A noter qu'elles sont évolutives, les participants pouvant mettre à jour les données à tout moment.

Le document en présence, est une photographie des données obtenues depuis le 15 avril jusqu'au 27 septembre. Il concerne les **Annulations sans report** selon les déclarations des **Producteurs**.

138

structures productrices de spectacles
ont répondu.

Dont 98% d'associations.

24% Auvergne-Rhône-Alpes

14% Ile-de-France

7% Bourgogne-Franche-Comté

3% Normandie

10% Bretagne

10% Nouvelle-Aquitaine

2% Centre Val de Loire

4% Occitanie

1% Corse

15% Pays-de-La-Loire

6% Grand-Est

2% Provence-Alpes-
Côte d'Azur

1% Hauts-de-France

7850

c'est le nombre de **cachets artistes**
déclarés comme annulés.

c'est le nombre
d'heures de répétition Artistes
déclarées comme annulées.

18 362

29 761

c'est le nombre
d'heures Techniciens et Personnel Administratif
déclarées comme annulées.

REPRESENTATIONS

4 373 456€

c'est le montant des **cessions** HT déclarées comme annulées sans report. La moitié des répondant.e.s déclarent plus de **17 950 euros**.

1936

représentations sont déclarées comme annulées sans report. La moitié des répondant.e.s en déclarent plus de **12**.

330 810€

c'est le montant des **compensations** et prises en charge partielles des annulations de cession déclarées.

Soit
8%

du montant des cessions annulées.

RESIDENCES

696

jours de résidence sont déclarés comme annulés sans report. La moitié des répondant.e.s en déclarent plus de **10**.

16%

des structures déclarent avoir perçues une **compensation** ou prise en charge partielle pour ces annulations.

ATELIERS

248 120€

c'est le montant des **prestations** déclarées comme annulées.
La moitié des répondant.e.s déclarent plus de **2 775 euros**.

3868

heures d'ateliers sont déclarées comme annulées sans report.
La moitié des répondant.e.s en déclarent plus de **38**.

39 396€

c'est le montant des **compensations** et prises en charge partielles des annulations de cession déclarées.

Soit
16%

du montant des prestations annulées.

Pour aller plus loin

Afin de contextualiser les résultats présentés dans cette note, nous rappelons ici quelques données extraites de la récente enquête flash réalisée par l'UFISC auprès des adhérent.e.s de ses réseaux :

Les données projetées à l'ensemble du secteur culturel établissent sur un ensemble de **27 400 associations** en situation de risque:

98 300 emplois de permanent.e.s en situation de fragilité (69 900 ETP)

Annulation de 17 400 CDI

102 600 CDD

336 700 CDDU d'artistes

224 800 CDDU de technicien.ne.s

Soit un total de **681 500 contrats annulés**.

L'enquête complète de l'UFISC est à lire [ici](#).